

FPCI ELEVATION VARSITY FEEDER FUND

Fonds Professionnel de
Capital Investissement

Au sens de l'article L. 214-159 du Code
monétaire et financier (CMF)

ELEVATION
Capital Partners



Avertissement

Le fonds est un fonds nourricier et est investi au moins à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de son actif dans les parts A. Les quinze pour cent (15%) restant pourront être investis directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs Holdings d'Investissement), dans des entreprises cibles. Il devrait s'agir essentiellement d'opérations réalisées en co-investissement aux côtés d'autres fonds de private equity et notamment des autres véhicules d'Investissement afin de, notamment, respecter les quotas réglementaires ou fiscaux du Fonds.

Le fonds Varsity I est un fonds professionnel de capital investissement (le « fonds maitre ») et à titre accessoire en liquidités. La société de gestion du fonds maitre est Varsity Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 44-46, rue de la bienfaisance – 75008 paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 952 801 744 et agréée par l'Autorité des Marchés financiers sous le numéro GP-20230012.

Le fonds ayant pour objectif d'investir au moins 85% de son actif dans les parts du fonds maitre, il se qualifie de fonds d'investissement alternatif nourricier au sens de la directive 2011/61/UE du parlement européen et du conseil du 8 juin 2011.

La société de gestion de portefeuille Elevation Capital Partners attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du fonds en France a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 03/01/2024 et que le fonds n'est pas autorisé à la commercialisation dans d'autres pays. Le FPCI Elevation Varsity Feeder Fund (« FPCI Elevation Varsity »), fonds professionnel de capital-investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français (le « Fonds ») régi par le CMF est constitué à l'initiative de la société de gestion. Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés. L'investissement dans le FPCI Elevation Varsity Feeder Fund est strictement réservé à la catégorie des investisseurs qualifiés répondant aux conditions de [l'article 423-49 du Règlement général de l'AMF](#).

Ce document est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au document d'informations du FIA et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Un partenariat stratégique

FPCI Elevation Varsity, un fonds feeder pour ouvrir l'accès aux investisseurs privés

Varsity Capital a conclu un partenariat avec le Groupe Inter Invest pour accompagner le capital de clients privés vers le fonds Varsity, via son feeder, le FPCI Elevation Varsity, géré par la société de gestion du Groupe Inter Invest, Elevation Capital Partners.

Présentation de Varsity Capital

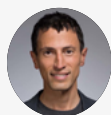
«Nous levons un fonds de 150 M€ pour devenir la Plateforme Européenne de Référence du Capital-Risque en Europe qui accompagne les Entrepreneurs de Premier Plan dès l'Amorçage.»

General Partner



Didier Valet

General Partner
Société Générale



Kamel Zeroual

General Partner
Serena, 50 Partners



Florent Thomas

General Partner
sunday, Serena

Des collaborations concrètes

14 investissements en commun / 3 années ensemble chez Serena

Un esprit entrepreneurial partagé

Les membres de l'équipe Varsity sont des bâtisseurs, comme les fondateurs avec qui ils collaborent. Varsity associe son expertise sectorielle et ses fortes convictions pour accompagner les entrepreneurs de l'amorçage à la forte croissance.

Une équipe complémentaire et trans-générationnelle

Varsity reste à l'affût des nouvelles tendances grâce à son écart générationnel et la diversité de ses expériences passées.

Chiffres clés

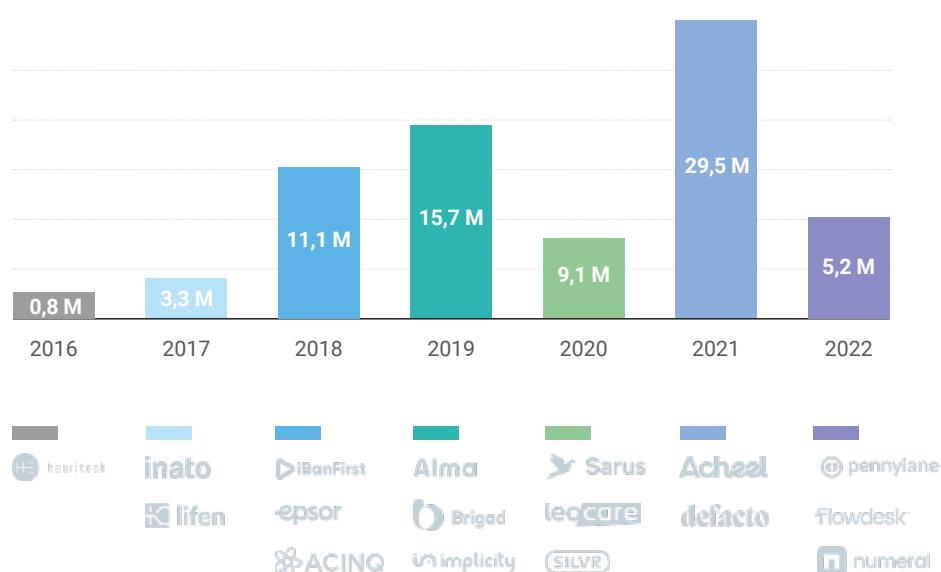
14 entreprises
investies depuis
2019

75 M€ investis
dans 101 entre-
prises depuis 2016

Une aventure préparée de longue date

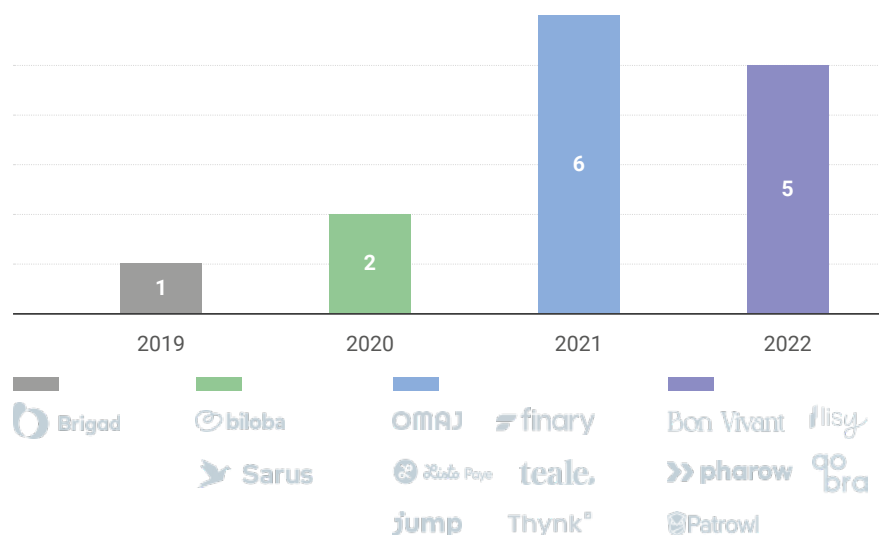
Varsity a également investi 75 M€ dans 101 entreprises depuis 2016

Montant investi par les partners de Varsity par année d'investissement initial en M€



Varsity a investi dans 14 entreprises depuis 2019

Investissements communs des partners de Varsity par année d'investissement initial



Track record net

	Statut	Investissements	Montant investi	Multiple brut	TRI brut
Didier Valet	Cédé	6	0,3 M€	2,0x	37%
	En portefeuille	67	2,5 M€	2,3x	58%
Kamel Zeroual	Cédé	3	13,8 M€	1,5x	21%
	En portefeuille	36	41,3 M€	2,0x	19%
Florent Thomas	En portefeuille	2	17,0 M€	1,0x	n.m.

Varsity, chiffres non audités au 30 octobre 2023

Méthode de valorisation : dernier tour de table, en ligne avec les consignes de l'IPEV (International Private Equity Valuation)

NB : Les investissements de Kamel et Florent intègrent ceux réalisés chez Serena

Les performances passées ne préjugent pas de leurs performances futures.

Ces performances ne sont pas représentatives.

Les performances des fonds de capital investissement ne s'apprécient qu'à leur échéance



Présentation du groupe



Un partenaire historique des entreprises

Le Groupe Inter Invest est un groupe familial et indépendant, fondé en 1991, spécialisé dans la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes, à forte valeur ajoutée et haute technicité, développées par ses équipes d'experts.

33 ans

d'expérience dans le financement des entreprises

+4,5 Mds€

d'actifs financés sous gestion

+1 200 partenaires

+68 000 investisseurs

font confiance au Groupe Inter Invest



La création de valeur pour ambition

Créée en 2015, Elevation Capital Partners est la société de gestion en Private Equity du groupe Inter Invest.

Elevation Capital Partners déploie à travers ses fonds d'investissement 3 stratégies distinctes :

- Growth : stratégie visant des investissements au 1^{er} et 2^e tour au capital de sociétés françaises ou européennes en croissance, rentables et positionnées sur des marchés innovants ;
- Fonds thématiques : stratégie ciblant des investissements selon un prisme sectoriel (Immobilier / Food & Beverage) ou géographique (Outre-Mer dans l'ensemble des DROM/COM) ;
- Fonds de fonds : stratégie permettant d'investir dans un portefeuille diversifié de fonds primaires et secondaires internationaux.

Elevation Capital Partners s'engage pour le compte de ses clients à investir dans des sociétés ou des fonds de capital investissement dotés de potentiel de croissance significatif.²

Elevation Capital Partners accompagne les entrepreneurs talentueux dans leur développement pour surpasser leurs objectifs stratégiques.

500 m€¹

Encours sous gestion

22

Véhicules créés depuis l'origine

+ 160

participations



Elevation Capital Partners est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)³.

Chiffres au 31/12/2023.

¹ Au 31/5/2024.

² Les performances passées des participations ne préjugent pas de leurs performances futures. Seule Elevation Capital Partners intervient dans les décisions d'investissement du FPCI Elevation Varsity.

³ Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Ils visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds.

Un fonds feeder pour ouvrir l'accès aux investisseurs privés

En recourant au fonds feeder Elevation Varsity, Varsity pourra accueillir davantage de clients privés dans son fonds. En effet, le feeder Elevation Varsity constituera une seule et même relation, gérée par Elevation Capital Partners, et réunissant plusieurs investisseurs.

Caractéristiques du fonds maître Varsity

Un fonds de Venture Capital avec pour ambition de construire la meilleure plateforme d'amorçage de start-ups en Europe.*

Nom du fonds	Varsity
Taille cible / max	150 M€ / 180M€
Collecte	75 M€ collectés en trois mois au cours du dernier trimestre 2023 auprès de grands investisseurs institutionnels, dont la BPI
Structure du fonds	FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Labellisé TIBI : 7 mds€ engagé dans une sélection de fonds, dont Varsity, par les institutionnels d'ici à 2026 pour soutenir la IVème révolution industrielle
Stratégie	Incubation (0,5-1Mio), Amorçage (1,5-2,5Mio) & Pré-série A (4-6Mio) ~ 30 entreprises (2/3 en France, 1/3 en Europe)
Durée du fonds	10 ans, prorogable 2 ans
Frais	2% par an, dégressif post période d'investissement
Carried	20% avec hurdle 1,35x (env. 7% TRI net)
Quota Fiscal	Respect prévu dans le règlement



* En contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital.

L'avantage fiscal peut être obtenu en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage des fonds définie dans le Règlement

Pourquoi avoir créé un fonds feeder?

Accéder à un fonds professionnel qui est et sera souscrit par des institutionnels

Permettre d'intégrer au sein de son portefeuille un fonds de Venture Capital professionnel, géré par une équipe compétente, selon la société de gestion, qui est l'élément essentiel de ce type d'investissement.

Dans le cadre d'une stratégie de diversification de portefeuille, compléter notre offre de fonds et de fonds de fonds, en proposant un produit avec une rentabilité et des risques propres au capital innovation à nos partenaires et à leurs clients.



Le marché du Private Equity présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité



**Souscription
100% digitale**

Caractéristiques du FPCI Elevation Varsity

Véhicule	Feeder
Horizon	2034 ; prorogeable 2 fois 1 an
Montant cible	20M€ (hard cap 50M€)
Commitment Groupe/Equipe	500k€
Géographie	France ; Europe
Objectif de rendement (non garanti)	14% à 20% de TRI net de frais ¹
Stratégie	Amorçage : Fonds fee- der du FPCI Varsity I Co-investissement (<15%)
Période de souscription	Alignée sur celle du fonds maître Varsity I Peut s'arrêter à tout moment
Quota fiscal	Personnes physiques Exonération d'IR sur les plus-values réalisées par le fonds Personnes morales Absence IS sur les plus-values latentes, taux d'IS réduit à 0-15% sur les plus-values

Engagement de conservation des parts de 5 ans

¹ Il s'agit d'une performance nette calculée au niveau des porteurs de parts du fonds. Cet objectif de performance correspond à une période de détention prévue par le fonds, soit 10 ans minimum. Cet objectif varie d'une part à l'autre. Nous vous invitons à vous référer au règlement pour consulter l'objectif de performance de l'ensemble des parts.

La Stratégie du fonds maître FPCI Varsity I

dans lequel investit le fonds nourricier FPCI Elevation Varsity

Une thèse d'investissement attrayante selon la société de gestion

Varsity concentre ses investissements sur l'amorçage

2-3 entreprises

Incubation

0,5 - 1 M€

Pour des entrepreneurs hors du commun

- Une capacité reconnue à créer un produit
- Des entrepreneurs récidivistes
- Une énorme opportunité de marché selon la société de gestion

25 entreprises

Amorçage

1,5 - 2,5 M€

Notre coeur de cible

- Un début de rétention utilisateur
- Une vision produit convaincante
- Une idée claire de comment conquérir le marché

2-3 entreprises

Pré-Série A

4 - 6 M€

Pour des équipes avec une capacité d'exécution sans égal

- Début de product market fit
- Importante vélocité produit
- Options concrètes de monétisation

Qui met à profit l'expertise technique de Varsity

Exemples d'investissements réalisés précédemment par l'équipe Varsity

Finance

 Memo Bank

Banque digitale

 SILVR

Prêts court-terme

Qonto

Banque digitale

Assurance

 Acheel

Assurance digitale

 DATTAK.

Cyber-assurance

 GRACE

Assurance embarquée

Cybersécurité

 Patrowl

Gestion de l'exposition

 Sarus

Protection des données



Climat

kompozite

Matériaux bas carbone

OMAJ

Économie circulaire

 **sensinov**

Efficacité énergétique

Santé

 **implicit**

Gestion à distance pour cardiologues

inato

Plateforme d'essais cliniques

teale,

Santé mentale

Future of work

jump

Avantages pour indépendants

 **rollee**

Protection des données

Rosaly

Acompte sur salaire

Logiciels pour entreprise

 **pennylane**

Comptabilité

 **poc**

Pharmacie

Thynk[®]

Hospitalité



Pour créer les champions européens de demain

Exemples d'investissements réalisés précédemment par l'équipe Varsity

Alma

Paiements

Série C de 130 M€ en fév. 2022

Didier en tant que board member

Brigad

RH

Série B de 33 M€ en fév. 2023

Kamel en tant que board member

epsor

Avantages employés

Série B de 20 M€ en mai 2021

Didier en tant que board member

iBanFirst

Paiements

Rachat pour 200 M€ en mai 2021

Kamel en tant que board observer

leocare

Assurance

Série B de 116 \$M en nov. 2021

Didier en tant que board member

lifefen

Santé

Série B de 50 M€ en nov. 2021

Kamel en tant que board observer



Le portefeuille du fonds maitre FPCI Varsity

combine recherche de performance et diversification

Une stratégie stricte d'allocation du capital*

Forte diversification

Du portefeuille

Objectif de 30 sociétés avec une exposition maximale de 10% sur une seule ligne

Géographique

Sociétés basées en Europe avec un focus particulier sur Paris, Londres et Berlin

Sectorielle

Thèse généraliste avec un fort accent sur fintech, healthtech, climate tech et B2B SaaS

Accent sur la détention

Objectif

Intégrer le premier quartile des fonds de capital innovation français

Large réserve pour le *pro rata*

Allocation importante réservée aux meilleures lignes, selon la société de gestion, pour réinvestir à leur capital

Présence au *board*

Investisseur principal en incubation et amorçage, éventuellement co-investisseur en pré-Série A

* En contrepartie d'un risque de perte en capital
Les fonds FPCI Varsity I et FPCI Elevation Varsity présentent un risque de perte en capital et un risque de liquidité

Premiers investissements du fonds maître FPCI Varsity I

Entreprises	Description	Secteur	Localisation	Stade
Sensinov	Optimisation énergétique des bâtiments dans le tertiaire (bureaux, centres commerciaux, etc.)	Énergie	Toulouse, France	Amorçage
Confidentiel	Développement d'un ordinateur quantique à base de nanotubes en carbone	Informatique quantique	Paris, France	Série A
RockFi	Réseau de conseillers en gestion de patrimoine indépendants	Finance / Gestion de patrimoine	Paris, France	Amorçage
Kog	Développement d'applications web sans programmation informatique	Intelligence artificielle générative	Paris, France	Amorçage
Pharaday	Logiciel collaboratif d'optimisation opérationnelle pour l'industrie du fret maritime	Logiciels pour entreprises / Fret maritime	Bordeaux, France	Amorçage

Pourquoi investir en Capital-risque ?

Profiter d'un momentum favorable selon la société de gestion



Les **valorisations en baisse** permettent un meilleur point d'entrée, selon la société de gestion



De nombreux cadres dirigeants de scale-ups européennes, anciens employés de la première heure, lancent à leur tour leur projet entrepreneurial, forts de leur expérience de la forte croissance



Attractivité Financière de la **France** (ex/ investisseurs américains)

Retour des cerveaux sur le territoire français



L'**IA générative** et les nouveaux softwares transforment les mœurs, stimulant les **fusions et acquisitions** du secteur

Sélectionner le bon véhicule



Peu de fonds de cette taille (150 M€) sont **accessibles** aux investisseurs privés



Un objectif de rendement **attractif**, en contrepartie d'un risque de perte en capital

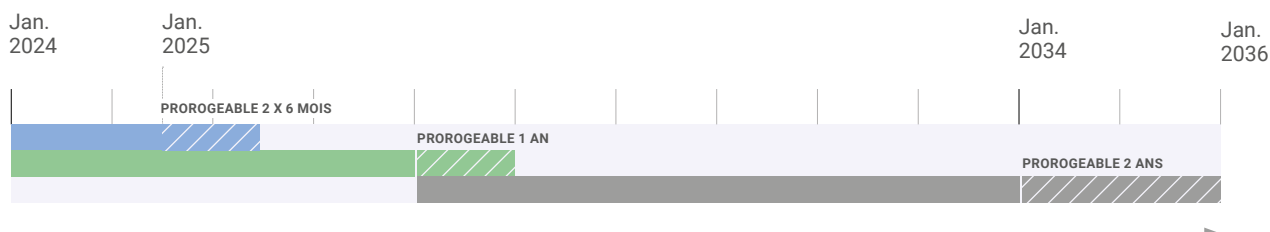


D'importantes souscriptions émanant d'**acteurs institutionnels majeurs** (dont la BPI)

Calendrier prévisionnel

• Fonds de 10 ans, prorogable 2x 1an

• Constitution du fonds : janvier 2024



Période de souscription

La période de souscription du fonds maître, FPCI Varsity I, peut être terminée à tout moment sur décision de la société de gestion du fonds maître



Période d'investissement

4 ans, prorogable 1 an



Période de désinvestissement

Les fonds FPCI Varsity I et FPCI Elevation Varsity présentent un risque de perte en capital et un risque de liquidité

Profil des principaux risques du fonds

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le fonds. Les principaux facteurs de risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-après. Les autres risques identifiés par la société de gestion figurent à l'annexe 1 « Profil de risques du fonds » du règlement du fonds.

1. Risque de faible rentabilité ou de perte en capital

L'objet du fonds consiste à réaliser des investissements principalement dans des fonds du Portefeuille. Par conséquent, la performance du fonds est directement liée à la performance des fonds du Portefeuille. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, guerre, etc.). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans le fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le fonds.

2. Risque de faible liquidité

Le fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi principalement dans des entités en principe non cotés sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides. Par suite, le fonds qui souhaiterait céder une participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités. Enfin, si le fonds souhaite céder ses participations, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de Gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur cette cession peut s'avérer difficile voire impossible du fait de clauses d'agrément, de préemption, de blocage ou de toute autre clause limitant ou interdisant cette cession.

3. Risque lié à la cession et au rachat des parts

Les parts du fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe aucun marché pour ces Parts et il est peu probable qu'un tel marché se développe. Le rachat des parts par le fonds est bloqué pendant la durée du fonds, sauf cas de rachat anticipé. Par conséquent, les porteurs de parts ne pourront pas être en mesure de liquider leur investissement avant la fin de la durée du fonds.

4. Risque fiscal ou réglementaire

Les changements relatifs aux régimes juridiques, fiscaux ou réglementaires, qui affecteraient défavorablement le fonds ou son investissement peuvent survenir tout au long de la durée du fonds. Si le fonds ou l'investisseur ne satisfont pas aux règles fiscales prescrites par la législation applicable, en particulier le Quota Fiscal, ou dans le cas d'un amendement législatif ou réglementaire applicable au fonds, l'investissement de l'investisseur dans le fonds peut ne pas donner à l'investisseur le droit de bénéficier du régime fiscal favorable offert par le Code Général des Impôts.

5. Risque de taux et risque de change

Eu égard à la Politique d'investissement du fonds, le fonds peut détenir des instruments financiers ou autres instruments soumis à un risque de taux d'intérêt et/ou un risque de change. Les comptes du fonds seront libellés en Euro. Le fonds peut investir dans d'autres devises que l'Euro. Les Investissements peuvent de ce fait être libellés dans une ou plusieurs devise(s) et se solder par des plus-values ou moins-values pour le fonds à la suite de fluctuations de change. En outre, le fonds peut supporter des coûts de conversion entre les différentes devises concernées.

Caractéristiques générales

Société de gestion	Elevation Capital Partners (Agrément n° GP-15000006)			
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement			
Date de constitution	Janvier 2024			
Objectif de rendement (non garanti)	14% à 20% de TRI net de frais ¹			
Durée de vie et de blocage du fonds	Jusqu'à janvier 2034 et au plus tard jusqu'à janvier 2036			
Zones géographiques	France, Europe			
Classification SFDR	Article 8			
Souscription minimum	100 000 € (30 000 € sous certaines conditions)			
Primes de souscription	Aucune			
Droits d'entrée	5% maximum TTC			
Engagement Groupe Inter Invest et Equipe	500k€			
Appels de fonds	En une ou plusieurs fois Appels de fonds progressifs			
	Parts	ISIN	Souscription	Frais de gestion
	A	FR001400N009	<250k€. Appel à 100%	1.5%/an
Catégorie de parts	A1	FR001400MEW0	<250k€. Appel progressif	1.5%/an
	B1	FR001400MEX8	>250k€. Appel progressif	1.25%/an
	D1	FR001400MF03	>250k€. Appel progressif	0,65%/an
Valorisation	Trimestrielle			
Dépositaire	ODDO			
Carried interest	Aucun			

¹ Il s'agit d'une performance nette calculée au niveau des porteurs de parts du fonds. Cet objectif de performance correspond à une période de détention prévue par le fonds, soit 10 ans minimum. Cet objectif varie d'une part à l'autre. Nous vous invitons à vous référer au règlement pour consulter l'objectif de performance de l'ensemble des parts.

Fiscalité du fonds

Les parts du fonds bénéficient d'une fiscalité attractive en cas de plus-value du fonds.

Personnes physiques

Exonération d'IR sur les plus-values latentes et exonération d'IR sur les plus-values distribuées par le fonds ¹.

Personnes morales

Exonération d'IS sur les plus-values latentes et application d'un taux d'IS réduit (0% ou 15%) sur les plus-values distribuées par le fonds ². Pour plus d'informations, veuillez consulter la note fiscale du fonds (non contractuelle).

Cet avantage fiscal est obtenu en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital et d'un engagement de conservation des parts ne permettant pas de recevoir directement de distributions pendant les 5 premières années de la souscription. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait que la rupture de son engagement de conservation entraînerait une imposition complémentaire.

Actions de préférence

Par ailleurs, le FPCI pourra entrer au capital de sociétés notamment sous forme d'actions de préférence. Lorsque le Fonds réalise un investissement en actions de préférence, ces dernières confèrent un droit préférentiel par rapport aux autres actions. Il peut notamment s'agir de droits financiers et /ou de droits politiques. Toutefois, les actions de préférence et certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus peuvent prévoir par exemple un plafonnement du prix de cession en contrepartie duquel la Société de Gestion négocie en principe la liquidation de la société s'il existe un boni. Ainsi, dans le cas d'un scénario optimiste (valorisation de la société à +50%), le mécanisme de plafonnement viendrait limiter la performance des actions à un seuil déterminé à l'avance (par exemple +10%) alors qu'un investissement sans plafonnement aurait permis de profiter pleinement de la hausse. Ce mécanisme

limiterait donc la plus-value potentielle du Fonds mais, en contrepartie, le mécanisme de préférence limiterait également le risque de perte en donnant au Fonds la priorité sur le produit de cession, sans aucune garantie néanmoins et selon les conditions de négociation avec l'émetteur. Cette limitation n'empêcherait toutefois pas le Fonds d'être exposé à un risque de perte en capital notamment si la valorisation de 100% du capital de la société à la sortie était inférieure au montant investi par le Fonds. La mise en place de ce mécanisme dans les conditions décrites ci-dessus ne peut être garantie et dépendra des négociations avec la société cible.

Exemples de scénarii d'évolution d'un investissement

Réalisé par le Fonds en actions de préférence (bénéficiant d'un mécanisme de priorité en cas de valorisation à la baisse en contrepartie d'un mécanisme de plafonnement de la performance à la hausse) comparé à investissement en actions ordinaires (sans mécanisme).

Hypothèse : le Fonds souscrit 20% du capital d'une société valorisée à 100 € et accepte un plafonnement à 10% de sa plus-value en contrepartie d'un droit de priorité sur les produits de cession par rapport aux actions ordinaires.

Scénario (en €)	Valorisation de la PME lors de l'investissement du Fonds	Montant de l'investissement en actions de préférence	Valorisation de la PME lors de la cession	Produits de cession revenant au Fonds sans mécanismes	Produits de cession revenant au Fonds avec mécanismes	Différence entre actions de préférence et actions ordinaires
Pessimiste	100	20	0	0	0	0
Médian	100	20	100	20	20	0
Optimiste	100	20	150	30	22	-8

¹ Les plus-values distribuées par le fonds restent toutefois assujetties aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de sa souscription. Veuillez consulter la note fiscale.

² Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartitions d'actifs du fonds et des produits de cession des parts du fonds.



Pour toute demande d'information
sur l'offre, contacter :

FPCI Elevation Varsity

01 56 62 00 55

www.inter-invest.fr

Document non contractuel édité en juin 2024. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (« DIC ») visé par l'AMF. Le DIC sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DIC et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite.

Document à caractère promotionnel

ELEVATION
Capital Partners